

DANIEL DAVID NTANDA NSEREKO (UGANDA)

Monsieur le Professeur Nsereko, académique et praticien du droit, enseigne actuellement à la faculté de droit de l'Université du Botswana. Il exerce également auprès du cabinet Sendege, Sanyondo & Co. Professeur Nsereko a fait ses études de droit en Afrique Australe et aux Etats Unis. Il détient une maîtrise de droit (*Bachelors of Laws – L.L.B*) de l'Université d'Afrique australe de Dar Es Salaam en Tanzanie, un « *masters* » en jurisprudence comparée (*Masters of Comparative Jurisprudence - M.C.J*) de l'Howard University à Washington, D.C, ainsi qu'un « *masters* » en droit (*Masters of Laws – LLM*) et un doctorat (*Doctor of Juridical Science – J.S.D*) de New York University à New York. Il détient également un certificat en droit international de l'Académie de Droit International de La Haye. Le professeur Nsereko a exercé, en tant qu'avocat, devant la « Haute Cour » (*High Court*) de l'Ouganda à Kampala, et a traité d'affaires civiles et pénales devant de nombreuses juridictions de degrés différents. Il a écrit, dans le cadre de ces fonctions, des avis juridiques relatifs à des questions de droit complexes destinés à ses clients, au sein desquels figure le Tribunal Pénal International pour le Rwanda.

Il a enseigné à l'Université de Makerere en Ouganda puis a rejoint l'Université du Botswana en 1984. Il a alors été nommé Directeur de la faculté de droit de 1984 à 1993. De 1993 à 1994, le Professeur Nsereko a eu l'honneur d'être invité à enseigner pour une année à l'Université de Vancouver au Canada (*University of British Columbia – U.B.C*) dans le cadre du programme « *Walter S. Owen Visiting Professor of Law* ». En parallèle à ses fonctions d'enseignant à U.B.C, il a également travaillé auprès du Centre International pour la réforme du droit pénal et des politiques de justice pénale (ICCLR) en tant que chercheur. En 1995, il a enseigné auprès de l'Institut Max Planck pour le droit étranger et international à Fribourg en Allemagne. Il a également dispensé des cours à l'Université du Cap en Afrique du Sud, à l'Université de Salzbourg en Autriche et à l'Université de Téramo en Italie.

Le Professeur Nsereko est un éminent expert en droit international, droit pénal international, droit pénal et procédure pénale, droits de l'homme et droit humanitaire. Il a publié de nombreux ouvrages et articles en la matière, notamment dans les revues juridiques internationales. Le professeur Nsereko est membre du bureau de rédaction de nombreuses revues internationales dont les revues suivantes : *Criminal Law Forum*, *Journal of Church and State and Violence*, *Aggression and Terrorism*.

Il a participé à la première session de l'Assemblée des Etats Parties à New York en septembre 2002 en tant que conseiller juridique de la délégation ougandaise. De 1995 à 2002, il a activement participé à la Conférence de Rome et à la plupart des sessions de la Commission préparatoire en tant qu'expert et membre de la Coalition internationale pour la Cour pénale internationale. Il a également participé à plusieurs missions d'Amnesty International ayant pour but d'enquêter sur la perpétration de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, ainsi que de procéder à l'observation de procès. Il a également travaillé en tant que consultant auprès du bureau des Nations Unies chargé de la prévention de la criminalité et a participé à plusieurs congrès des Nations Unies sur la prévention de la criminalité et le traitement des criminels.

En 1982, il a obtenu un poste de chercheur (« *fellowship* ») auprès de l'Institut de Droit International et de relations internationales de l'Académie de Droit International de La Haye. En 1996, la Société Internationale en faveur de la réforme du droit pénal (« *International Society for the Reform of Criminal Law* ») lui a remis une médaille en honneur de sa contribution à la réforme du droit en matière de droits de l'homme et droit pénal international.